



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

malvoyants

Question écrite n° 9576

## Texte de la question

Mme Valérie Boyer attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la mise à disposition de lecteur de carte Vitale sonore pour les professionnels de santé aveugles et malvoyants, notamment les kinésithérapeutes. Le métier de kinésithérapeute est un des rares métiers qualifié dans le domaine médical, accessible et largement ouvert aux déficients visuels. C'est un emploi valorisant, alors que les personnes concernées sont généralement redirigées vers des tâches basiques. Or l'organisation actuelle du système de santé impose l'utilisation de la carte Vitale durant les consultations. Suite à cette généralisation, un certain nombre de kinésithérapeutes souffrent de difficultés dues à l'inadaptation du matériel à leur handicap, notamment, concernant les demandes d'entente préalable, les demandes d'accord... C'est pourquoi un certain nombre de kinésithérapeutes aveugles ou malvoyants, dont l'union provençale des « cannes blanches », sollicite que les nouveaux lecteurs de cartes Vitale réalisés soient sonores pour s'adapter aux malvoyants, ceci dans le cadre de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Dans ce contexte, elle la remercie de bien vouloir lui faire connaître sa position sur le sujet et les intentions du Gouvernement.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Valérie Boyer](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9576

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [13 novembre 2012](#), page 6362

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)